

REGLEMENT INTERIEUR DU PAULH'EN SPORT

ANIMATIONS EXTERIEURES - A PARTIR DE 8 ANS ET PLUS

Les activités sont mises en place gratuitement par la municipalité de PAULHAN.

Les participants peuvent se retrouver dans une ambiance conviviale. Les activités extérieures se déroulent cette année du mercredi 7 juillet au vendredi 6 août 2021, de 18h30 à 20h à l'esplanade de la gare. Les participants pourront venir et repartir à tout moment, dans les horaires proposés. Cependant une telle animation n'est possible qu'avec des règles de vie : port d'une tenue adaptée, interdiction de fumer et d'être en possession de boissons alcoolisées.

En cas d'accident, l'enfant ou l'adolescent est sous la responsabilité de ses parents.

Le devoir de tous :

- respect des personnes (jeunes, adultes, intervenants lors des activités),
- respect du protocole sanitaire,
- respect de l'environnement et du matériel,
- politesse,
- acceptation des sanctions du responsable.

En cas de non-respect, la personne se verra exclue immédiatement des activités.

Seul, l'enfant ou l'adolescent présentant l'autorisation parentale et son engagement ci-dessous dûment complétés et signés pourra participer aux activités.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

A remplir par les parents

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement de Paulh'en Sport, ainsi que du protocole sanitaire.

Je m'engage à en informer mon enfant et à le sensibiliser sur l'importance de ses droits et devoirs.

J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile.

Fait à Paulhan, le

Signature :

A remplir par le jeune

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement de Paulh'en Sport.

Je m'engage à le respecter pendant la durée des activités sportives, ainsi que le protocole sanitaire.

Fait à Paulhan, le

Signature :